



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 28/03/2023

### MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 14 et le 28 mars 2023 :

#### AVIS DÉLIBÉRÉS

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Serbannes (03)

*Evolution du PLU conduite par la communauté d'agglomération Vichy Communauté, en lien avec le projet d'aménagement d'hébergements touristiques sur la « zone urbaine de développement des hébergements touristiques et de loisirs » (UT) du secteur du golf, situé dans la forêt de Montpensier au nord-ouest du territoire communal permettant l'accueil d'une cinquantaine de personnes maximum sur une surface de 2,4 ha.*

- Remplacement de la télécabine du Vallon de l'Iseran et aménagements associés sur la commune de Val d'Isère (73)

*Remplacement, porté par la Société des Téléphériques, de la télécabine du Vallon, située entre 2 320 et 2 790 mètres d'altitude, par une nouvelle cabine de 10 places ayant pour objectif de renouveler une installation obsolète, d'améliorer le confort des usagers et de redynamiser le secteur du Vallon de l'Iseran au sein du domaine skiable de Val d'Isère, en Savoie.*

- Travaux de protection de la RD 1005 contre les chutes de pierres et de blocs sur la commune de Meillerie (74)

*Installation, par le Département de Haute-Savoie, de protections (surélévation du merlon existant, réalisation de galeries de type portique ou de type casquette, pose de dalles de protection) afin d'assurer la protection de la RD 1005 et de la voie ferrée contre les chutes de pierres et de blocs isolés ou dans le cadre d'un éboulement plus généralisé et amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes.*

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

- **Cadrage préalable du prolongement de la ligne transfrontalière de tramway T15 à Ferney-Voltaire (01)**

*Cadrage préalable, à la demande de la communauté d'agglomération du Pays de Gex, de l'évaluation environnementale du projet de prolongement du tramway transfrontalier T15, de Nations – Grand-Saconnex, en Suisse, jusqu'à Ferney-Voltaire dans l'Ain, projet constituant l'une des mesures phares du système de transport collectif du projet d'agglomération n°4 (PA4) du Grand Genève.*

- **Élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du syndicat mixte du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (15)**

*Élaboration du plan climat-air-énergie territorial du territoire du syndicat mixte du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, situé dans le département du Cantal, comptant 86 communes, soit une population d'environ 80 000 habitants, regroupées au sein de 3 intercommunalités sur plus de 1783 km².*

- **Réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Deneuille-lès-Chantelle (03)**

*Implantation par la société Deneuille PV (TSE) d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 21,54 MWc sur une surface clôturée de 17 ha, à proximité de la forêt domaniale de l'Abbaye Giverzat dans le sud du département de l'Allier.*

- **Mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet pour une opération de renouvellement urbain sur le site d'une ancienne coopérative agricole du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve (01)**

*Modification du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU ayant pour objet la suppression d'une résidence senior et la création de 40 logements sur une friche en centre bourg ; de l'OAP « Grange Blanche » permettant un aménagement qui concerne sept parcelles d'une superficie d'environ 1,5 ha et excluant une parcelle (D706 de 0,27 ha) sur laquelle la commune maintient un entrepôt existant pour y relocaliser l'atelier communal et les pompiers.*

- **Extension du camping "Domaine de Chaussy" sur les communes de Lagorce et de Ruoms (07)**

*Augmentation de la capacité d'accueil du camping « Domaine de Chaussy » (de 103 emplacements, portant leur nombre à 397), demandé par la société VacancesSelect, sans extension de l'emprise totale du camping (20,4 hectares).*

- **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint-Étienne de Crossey (38)**

*Implantation par la SAS « La croix solaire énergie » d'une centrale photovoltaïque au sol à l'est de la commune de Saint-Etienne-de-Crossey, en limite d'urbanisation, sur une ancienne carrière d'exploitation de matériaux alluvionnaires, pour une superficie totale clôturée d'environ 6 ha et une production annuelle de 6 286 MWh.*

- **Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sain-Bel (69)**

*Reclassement de sites en zones urbaines, à l'appui d'une nouvelle programmation urbaine et d'une orientation d'aménagement et de programmation, et compléments apportés en conséquence au règlement écrit.*

## DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- **Élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de Voiron (38)**

*Élaboration ayant pour objet de prendre en compte l'actualisation de la connaissance des aléas naturels présents sur la commune en particulier sur les risques inondations et mouvements de terrain.*

- **Élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) d'ADG sur les communes de Chaponost et Saint-Genis-Laval (69)**

*Élaboration ayant pour objet de prescrire un plan de prévention des risques technologiques, suite à l'annulation le 11 mai 2017 du PPRT initial approuvé le 12 décembre 2014.*

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>